

GOUVERNANT.E EN HÔTELLERIE

> MÉTIERS VISÉS :

- Gouvernant.e en hôtellerie
- Gouvernant.e d'étages

> PUBLIC VISÉ :

Personne **âgée de 16 à 29 ans** au début du contrat d'apprentissage et **reconnue apte à l'exercice du métier lors de la visite médicale d'embauche.**

Dans certains cas, l'entrée en apprentissage au-delà de 29 ans révolus est possible pour :

- les apprentis préparant un diplôme ou titre supérieur à celui obtenu dans le cadre de contrats d'apprentissage successifs,
- les travailleurs handicapés,
- les personnes ayant un projet de création ou de reprise d'entreprise, à la suite d'une rupture de contrat pour raison indépendante de l'apprenti,
- les sportifs de haut niveau.

> PRÉ REQUIS :

Avoir validé un projet (stage ou emploi) dans le secteur professionnel ciblé par cette formation.

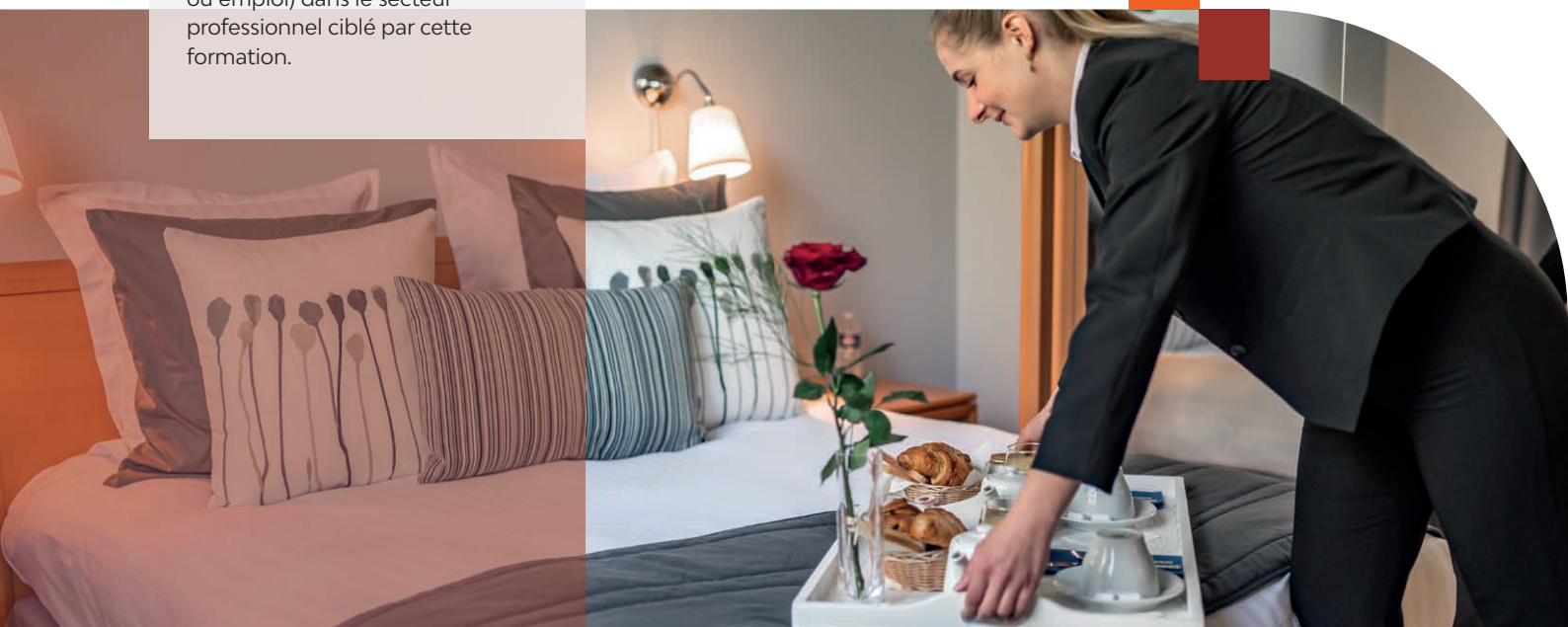
Cette formation certifiante vise l'objectif de valider les compétences en lien avec les domaines spécifiques relevant du référentiel, de connaissances et du métier de gouvernant.e.

A la fin de la formation, l'apprenti.e doit être capable de :

- Contrôler la qualité de la production du service des étages.
- Organiser et animer le travail des équipes du service des étages.
- Se présenter et obtenir le Titre professionnel Gouvernant.e en hôtellerie.

Méthode pédagogique :

- Pédagogie du faire favorisant les mises en situation professionnelle sur plateaux techniques et en entreprise.
- Accompagnement individualisé.
- Présentiel et à distance (l'accès aux contenus et aux ressources de la formation à distance s'effectue par connexion à la plate-forme ACSEA Formation).





Lieu de formation :

- ACSEA Formation Trouville
ZE D'emploi d'Hennequeville

Délais d'accès à la formation :

- Entrée possible tout au long de l'année civile.

Mode de validation :

- Mise en situation devant un jury de professionnel sur plateau technique
- Titre professionnel : Gouvernant.e en hôtellerie RNCP 34421 niveau 4

Financement :

- Les coûts de la formation sont financés par l'Opérateur de Compétences (OPCO) de la branche concernée
- C'est l'employeur qui verse le salaire à l'apprenti.e

Suites de parcours, formations complémentaires possibles

- Ce certificat professionnel de niveau 4 permet d'accéder à certaines formations post Bac dans le domaine de l'hôtellerie et du tourisme.
 - CQP-IH assistant d'exploitation
 - BTS touristiques ou hôteliers

Accessibilité :

Cette formation est accessible aux apprenant.e.s en situation de handicap. Tous les moyens humains et techniques seront mis en place en partenariat avec les prescripteurs et partenaires (cap emploi, l'AGEFIH ...) pour compenser le handicap.

Référente handicap pays d'Auge :
jennifer.lecharpentier@acsea.asso.fr

Référente handicap Caen/Bayeux :
Noelle.gifosse@acsea.asso.fr

GOUVERNANT.E EN HÔTELLERIE

Conditions techniques nécessaires à la FOAD :

- Avoir accès à un ordinateur, tablette ou téléphone portable avec une connexion internet.

Modalités d'accès à la formation

- Entretien et test de positionnement individuel
- Cette formation est accessible par module de compétences

Contenu de la formation

La formation préparant au titre de Gouvernant.e comprend des enseignements théoriques, méthodologiques, appliqués et pratiques, un enseignement de langue vivante étrangère et un enseignement relatif aux pratiques informatiques et numériques.

La formation est découpée en plusieurs domaines :

-> Les compétences professionnelles :

CCP : Contrôler la qualité de la production du service des étages

- Contrôler les chambres, les lieux publics et les locaux de service
- Gérer les approvisionnements en linge, matériels, produits et consommables
- Assurer l'échange d'informations avec les clients et les services de l'établissement

CCP : Organiser et animer le travail des équipes du service des étages

- Planifier et coordonner l'activité journalière
- Intégrer un nouveau collaborateur dans son service
- Animer et adapter la formation du personnel au service des étages

-> Les compétences complémentaires :

- Connaissances de base en numérique générale et liées aux métiers
- La préparation au passage du titre professionnel
- L'anglais niveau B2

Durée et alternance de la formation :

- La durée d'un contrat d'apprentissage est d'1 an
- Le rythme de l'alternance est d'une semaine par mois en centre de formation (soit environ 420heures)
- Cette durée peut varier en fonction du niveau du candidat

CONTACT

directeur.formation@acsea.asso.fr

02 31 62 62 00

www.acsea-formation.fr